



La fin du cuivre en outre-mer : échéances et particularités pour les DROM

La fermeture du réseau cuivre est souvent présentée comme un chantier métropolitain. Elle concerne pourtant l'ensemble du territoire national, départements et régions d'outre-mer compris. Les territoires ultramarins ne bénéficient d'aucune dérogation de principe : ils entrent dans le même plan, piloté par le même opérateur propriétaire, avec la même échéance de 2030. Mais leur situation présente des particularités marquées, tenant à un déploiement de la fibre très inégal, à une gouvernance opérateur spécifique et à des usages d'infrastructure propres. Comprendre ces spécificités est essentiel pour toute collectivité ou entreprise ultramarine qui prépare sa sortie du cuivre.

Les outre-mer sont bien dans le plan national

Il faut d'emblée lever une ambiguïté fréquente : la fermeture du cuivre ne s'arrête pas aux frontières de l'Hexagone. Le plan de fermeture annoncé par Orange couvre explicitement la métropole et les territoires d'outre-mer, selon la même organisation en lots annuels de communes s'étalant jusqu'à fin 2030. Les DROM, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte, ainsi que les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sont intégrés à cette trajectoire. La logique est identique à celle de la métropole : une fermeture commerciale d'abord, qui met fin à la souscription de nouveaux abonnements sur cuivre, puis une fermeture technique, qui résilie l'ensemble des accès existants. La première grande vague de fermeture commerciale, au 31 janvier 2026, a d'ailleurs concerné la métropole comme l'outre-mer.

Une antériorité outre-mer : l'arrêt anticipé des lignes analogiques

Un point est souvent ignoré : sur un aspect au moins, l'outre-mer a été traité plus tôt que la métropole. L'arrêt de la commercialisation des lignes analogiques neuves, première étape de la sortie du RTC, est intervenu le 15 novembre 2018 en métropole, mais le 15 novembre 2020 dans les DROM, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. Ce décalage de deux ans, décidé pour

tenir compte des spécificités locales, signifie que les organisations ultramarines vivent depuis plusieurs années déjà l'impossibilité de créer de nouvelles lignes analogiques. La bascule des usages installés reste néanmoins à conduire, au même titre qu'en métropole, dans le cadre de la fermeture générale du cuivre.

Un opérateur dédié : Orange OI et Orange Caraïbe

La gouvernance opérateur diffère outre-mer. Le réseau y est exploité par des entités dédiées d'Orange, historiquement identifiées sous les appellations Orange OI pour l'océan Indien, La Réunion et Mayotte, et Orange Caraïbe pour les Antilles-Guyane. Le plan de fermeture d'Orange s'appuie d'ailleurs sur des directions opérationnelles distinctes, dont une direction La Réunion-Mayotte et une direction Caraïbes. Pour une entreprise ou une collectivité ultramarine, cela emporte une conséquence pratique : l'interlocuteur, les calendriers locaux de lots et les modalités d'accompagnement relèvent de ces entités régionales, et non des services métropolitains. Les demandes d'information sur l'état du parc et sur les échéances de fermeture doivent être adressées au représentant local.

La particularité majeure : un déploiement fibre très inégal

La spécificité la plus lourde de conséquences tient à l'état du déploiement de la fibre, extrêmement contrasté d'un territoire à l'autre. Selon les données consolidées de l'Arcep au 1er janvier 2026, la couverture FttH atteignait environ 95 % à La Réunion et 93 % en Guadeloupe, des niveaux comparables ou supérieurs à la moyenne nationale. La Guyane se situait autour de 80 %, la Martinique nettement en retrait autour de 67 %, tandis que Mayotte affichait une couverture fibre quasi nulle. Cette dispersion est sans équivalent en métropole. Elle résulte de l'histoire des investissements, La Réunion ayant bénéficié très tôt d'un déploiement volontariste, quand d'autres territoires ont accumulé un retard structurel lié à la géographie, à la densité et au coût de déploiement.

Le mécanisme qui protège les territoires peu fibrés

Ce retard de déploiement n'entraîne pas, contrairement à une crainte répandue, une coupure du cuivre laissant des usagers sans solution. Le cadre réglementaire fixé par l'Arcep conditionne la fermeture commerciale du cuivre, dans une commune donnée, à la présence effective d'un réseau fibre complet sur cette commune à la date de fermeture, ainsi qu'à la disponibilité d'offres adaptées. Si ces critères ne sont pas remplis, la fermeture doit être reportée. Concrètement, un territoire faiblement fibré comme la Martinique ou, a fortiori, Mayotte, ne verra pas son cuivre fermé tant que la fibre n'y sera pas déployée. Ce mécanisme de

conditionnalité fonctionne comme une garantie : il aligne le calendrier de fermeture sur l'avancement réel de la fibre, territoire par territoire, commune par commune.

Le cas singulier de Mayotte

Mayotte constitue une situation à part. Avec une couverture fibre pratiquement inexistante début 2026, le territoire ne remplit pas les conditions d'une fermeture du cuivre à court terme. La sortie du cuivre y est donc, en pratique, suspendue à un déploiement fibre qui reste largement à construire. Cette réalité ne dispense pas les acteurs mahorais d'anticiper : l'absence de fibre déplace la question vers les solutions alternatives, notamment les accès mobiles fixes, dans un contexte où les attributions de fréquences 4G et 5G outre-mer se sont accélérées ces dernières années. Pour une organisation implantée à Mayotte, la préparation consiste moins à planifier une bascule imminente qu'à intégrer la trajectoire fibre et les alternatives radio dans sa stratégie de connectivité à moyen terme.

Des contraintes structurelles propres à l'outre-mer

Au-delà des chiffres, plusieurs facteurs structurels pèsent sur la transition ultramarine. L'insularité et l'éloignement renchérissent le déploiement des infrastructures et allongent les délais d'intervention des prestataires. L'exposition aux aléas climatiques, cyclones en particulier, impose des exigences de résilience supérieures pour les réseaux comme pour les équipements raccordés. La dépendance aux liaisons sous-marines pour la connectivité internationale ajoute une dimension de risque absente de la plupart des situations métropolitaines. Ces contraintes ne modifient pas le principe de la fermeture, mais elles renforcent l'importance d'une planification rigoureuse et d'une attention particulière portée à la continuité de service, notamment pour les usages critiques.

Ce que doivent retenir les décideurs ultramarins

Pour une collectivité ou une entreprise d'outre-mer, plusieurs enseignements se dégagent. La fermeture du cuivre les concerne pleinement et suit la même échéance de 2030 que la métropole. Le calendrier local dépend étroitement de l'avancement de la fibre sur le territoire, très inégal selon les cas, ce qui signifie des échéances rapprochées à La Réunion ou en Guadeloupe et plus lointaines en Martinique ou à Mayotte. L'interlocuteur opérateur est régional, et c'est auprès de lui que se vérifient les dates précises de chaque commune. Enfin, l'outil « Ma connexion internet » de l'Arcep couvre les territoires ultramarins et permet, adresse par adresse, de connaître à la fois la situation du cuivre et l'éligibilité aux technologies de remplacement. La démarche de préparation reste, dans son principe, identique à celle de la

métropole : connaître sa date de fermeture, inventorier ses usages, vérifier son éligibilité et concevoir sa résilience.

Cet article présente un cadre général et ne se substitue pas à une étude adaptée à chaque organisation. Les taux de couverture fibre évoluent trimestriellement et doivent être vérifiés à l'adresse considérée. Sources : Arcep, dossier fermeture du réseau cuivre, plan de fermeture d'Orange et données de déploiement FttH au 1er janvier 2026, régulation des télécoms outre-mer ; outil « Ma connexion internet ».

Pour aller plus loin

- [Trouver sa date de fermeture du cuivre : mode d'emploi du fichier de trajectoire](#)
- [Fibre, 4G/5G fixe, satellite : quel accès pour quel site après le cuivre ?](#)
- [Check-list de migration : les 10 points à vérifier avant la coupure](#)

Concerné par la fin du cuivre sur vos sites ?

AILERYS Conseil vous accompagne de bout en bout : audit de votre parc, choix des accès et des opérateurs, pilotage de la migration.

[Échanger avec un expert : https://finducuire.info/contact/](https://finducuire.info/contact/)

À lire aussi dans ce dossier

- [Déploiement de la fibre en France : où en est-on et quel lien avec la fin du cuivre ?](#)
- [Sécuriser sa téléphonie IP : fraude téléphonique \(toll fraud\) et parades](#)
- [La fin de la 2G/3G : calendrier détaillé et équipements impactés](#)
- [Les 8 000 communes reportées : pourquoi certaines fermetures du cuivre sont décalées](#)

Article révisé le 19 août 2026 par FinDuCuivre.info

<https://finducuire.info/fin-cuivre-outre-mer-drom-echeances-particularites/>